



Groupement des Parlementaires Hennuyers SAISON 2016-2017

PV 11 - Réunion du 9 MAI 2017 à 19h00 à Fleurus

Présents : F.Appels, R Appels, A. Dupont, C. Grégoire, P. Lecomte, J. Lecrivain, JM Raquez, M. Fohal

Excusés : JM Tagliafero, D. Hanotiaux

1. Approbation du pv de la réunion du 18/04/2017 : ce pv est approuvé
2. Préparation de l'assemblée générale de juin 2017:
Dans l'ensemble ok mais nous relevons l'attitude anti-démocratique du CA concernant l'acceptation d'une équipe fille au nom du CP. Ce point va à l'encontre des décisions prises 2 heures avant cette réunion par l'AG.

3. PV des instances :

PV du CA du 25/03/2017 :

En plus du point 1 exprimé ci-dessus, nous émettons quelques réserves sur le point 2 à savoir :

Projet de « têtes brûlées »

Le Comité provincial de Bruxelles –Brabant wallon a adressé au conseil d'administration un projet portant sur la création d'un projet de « têtes brûlées » club CP dont l'objectif est de permettre aux clubs qui alignent une équipe de jeunes en régionale et un autre en provinciale dans la même catégorie de déterminer un nombre limité de joueurs qui pourraient être valablement qualifiés et sans limite dans les 2 équipes par dérogation à l'article PC 89.

Après une discussion au cours de laquelle il est fait référence au précédent existant depuis de longue années dans la province du Luxembourg avec l'accord du CdA, au fait que les principes régissant la compétition régionale ne sont pas impactés par le projet et que les conséquences du projet doivent s'appréhender dans la sphère des compétitions provinciales, le CdA décide, à la majorité des votes formulés et 1 abstention, de permettre au CP BBW de présenter à l'assemblée provinciale les principes, les modalités de contrôle et les finalités du projet.

Le secrétaire-général est chargé d'informer les autres comités provinciaux de la possibilité d'introduire un projet similaire.

Il semble en effet que ce qui a été accepté n'a absolument rien à voir avec ce qui est appliqué dans la province du Luxembourg mais comme stipulé dans les documents de travaux comme étant un PC 53 jeunes. Sommes-nous encore dans un jeu de favoritisme ? Nous prenons en référence le PV de la réunion des 5 CP du 21/04/2017 :

NAM : courrier CDA, à propos d'un PC 53 accordé à BBW. Il est nécessaire d'apporter des précisions à ce courrier, car il semble différent de l'esprit souhaité.

Les membres du CDA présents prennent acte et feront le nécessaire pour apporter les corrections en la matière.

LS 045 du 05/05/2017 et annexe :

Il est à noter que plusieurs erreurs sont reprises dans l'exposé du Président, il y a donc lieu de modifier les points suivants :

PA 32 : Les équipes mixtes ne sont plus comptées déjà cette année (voir document awag 160319decisions du CDA de mars 2016) :

PC 56 sur proposition du groupement des parlementaires de Hainaut

Création d'une division U14 pupilles mixtes dont les équipes ne rentrent pas dans le calcul du PA 32 et ne bénéficient du PF 18 (subsides pour les équipes d'âges)

4. Nouvelles de la province :

- Candidatures au CP et au groupement des Parlementaires
- Nombre d'équipes

5. Commission législative du 10/05 :

- Proposition pour conforter la séparation des pouvoirs et une plus grande démocratie
- Quid du courrier envoyé concernant les « dérives » dans les imitations de provinces dans la compétition ?

La réunion se termine à 21h30.

Fabrice Appels
Président

Michel Fohal
Secrétaire